

Signé

Saint Denis, le 16 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Les prix de certaines matières premières ont connu une inflation importante à partir du début de l'année 2021. Pour certains intrants essentiels à notre économie, notamment les matières premières énergétiques, gaz et pétrole, cette augmentation sensible du niveau des prix s'est transformée en une véritable envolée du fait de la guerre en Ukraine et des mesures de rétorsion prises à l'encontre de la Russie. Cette forte augmentation peut mettre en danger la pérennité de certaines entreprises dont le bilan est déjà fragilisé par les deux années de crise sanitaire, et par voie de conséquence leurs emplois salariés.

Il est important de saisir tous les outils à notre disposition pour ne pas faire peser les conséquences de la guerre en Ukraine sur nos entreprises, notamment les plus petites ou les plus en difficulté. Dans ce contexte, l'État applique à ses services et opérateurs des mesures relatives à l'exécution des contrats de la commande publique, que les collectivités peuvent également prendre à leur compte.

Au-delà de l'insertion d'une clause de révision des prix dans les contrats de la commande publique, il existe plusieurs dispositifs réglementaires à mettre en œuvre : la modification des contrats existants, l'application de la théorie de l'imprévision, le gel des pénalités contractuelles.

À l'instar des services de l'État et dans l'intérêt du Territoire et de son tissu économique, il convient de généraliser la mise en œuvre de ces dispositifs au sein de l'ensemble des collectivités et des établissements publics.

Pour donner un élan commun, afin d'affronter collectivement cette situation de crise, nous vous proposons de manifester notre ambition commune en signant cette Charte relative aux modalités d'exécution des contrats de la commande publique à La Réunion.

Cette charte, si vous la signez, entrera en vigueur pour un an à compter de sa date de signature et pourra le cas échéant, être prolongée sur la base d'un bilan réalisé au terme de la première année de mise en œuvre.

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet de la région
Réunion

M. Jacques BILLANT

Le Président du HCCP

M. Dominique VIENNE

Le Président de SBA

M. Johny LAW YEN

BRIZ BUFFI VP.

Destinataires :

- Chefs de services et opérateurs de l'État
- Maires, Présidents de collectivités/SEM/SPL